

Aide-mémoire Comptabilisation FSEA

1. Situation initiale

Le perfectionnement des moniteurs de conduite et la formation continue des animateurs sont régis par l'ordonnance sur les moniteurs de conduite OMCo et les directives relatives à la « surveillance et à l'assurance qualité formation continue »

Un moniteur de conduite de la catégorie B par exemple doit suivre 5 journées de cours de perfectionnement en 5 ans. Un animateur quant à lui doit suivre 2 journées de perfectionnement en l'espace de 3 ans.

2. Comptabilisation FSEA

La commission Assurance qualité Formation continue obligatoire a décidé que la formation FSEA sera prise en compte dans la formation continue comme suit:

		Comptabilisation dans le perfectionnement des moniteurs de conduite de la catégorie B	Comptabilisation dans le perfectionnement des animateurs
Niveau 1 (Module 1)	Certificat FSEA	2 jours	2 jours
Niveau 2 (Modules 2-5)	Brevet fédéral de formateur/trice	2 jours	2 jours

Des journées de formation continue excédentaires ne peuvent pas être reportées sur la période suivante.

3. Requête

Vous pouvez adresser la requête écrite par la poste ou par e-mail.

Pour les moniteurs de conduite: asa, perfectionnement des moniteurs de conduite,
Thunstrasse 9, 3005 Berne
fahrlehrerweiterbildung@asa.ch

Pour les animateurs: asa, perfectionnement des animateurs,
Thunstrasse 9, 3005 Berne
2phases@asa.ch

Les documents suivants doivent être annexés:

- La copie du permis de conduire au format carte
- La copie du certificat de niveau 1 ou 2

4. Coûts

La prise en compte est calculée en fonction de l'estimation des charges exceptionnelles. C'est à dire en fonction des charges à CHF 120.- par heure (TVA incluse). Sont comprises dans les coûts les attestations par journée de cours.

Berne, le 02.2018 / stb